

**Compte rendu des rencontres avec les
ministères de tutelle lors de la mobilisation
nationale du 24 octobre 2006**

Délégation :

Pour l'ANESF : Mathilde Pélissié, présidente
Vincent Cicéro, vice-président
Pour l'ASFEF : Françoise Nguyen, présidente

► **Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

Annie PICARD, chef de cabinet de Jean Marc Monteil, directeur général de l'enseignement supérieur.

Dès le début de l'entretien nous avons affirmé notre volonté d'obtenir des réponses concrètes et un calendrier de travail.

Nous signalons que nous voulons un interlocuteur qui ait la volonté de s'investir vis-à-vis de nos problématiques.

Elle nous informe qu'il y a nécessité d'une prospective afin de définir le coût d'une telle réforme.

► **Ministère de la Santé et des Solidarités**

Francis BRUNELLE, conseiller technique de Xavier Bertrand
Laurent HABERT, conseiller technique du Ministre
François HAMARD, conseiller budgétaire du Ministre

Aides sociales, bourses

€ **ALINE** : le ministère de la Santé nous informe que tous les étudiants sages-femmes ont le droit à l'ALINE quelle que soit l'année ou l'appartenance à un établissement. Dès lors qu'ils respectent les critères d'attribution, ils peuvent en bénéficier.

€ **Bourses** : François HAMARD nous rappelle la différence de traitement et d'indexation entre les bourses de l'éducation nationale et celles de la Santé. Cette revendication est plus que légitime. Il souligne qu'une première commission d'arbitrage interministériel pour l'alignement avait rendu un avis défavorable. Mais il souhaite « retourner à la charge », avec une réponse avant fin novembre.

€ **Accès aux services du Crous** : Mr Brunelle nous fait part d'une circulaire de l'éducation nationale de 2003 destinée au président du CNOUS, rappelant que

**Compte rendu des rencontres avec les
ministères de tutelle lors de la mobilisation
nationale du 24 octobre 2006**

tous les étudiants ont le droit de bénéficier à l'ensemble des prestations de service.

Universitarisation

Mr Brunelle nous rappelle qu'il est nécessaire de mettre en place un calendrier assez rapidement. Des contacts avec les ministères doivent être pris. Il n'y a pas de blocage de la part de la santé. Le ministère est favorable à l'universitarisation de la filière sage-femme. Mais il ne faut pas sous estimer l'importance de cette réforme. L'objectif reste la qualité de la formation. Le rôle du Ministère de la Santé est de s'assurer de l'acquisition des compétences nécessaire à l'exercice de la profession.

Il annonce la mise en place d'un comité de pilotage interministériel. Ce comité aura pour objectif de balayer toutes les problématiques concernant l'intégration de la filière sage-femme au sein des universités et d'en dégager toutes les incidences financières, législatives et réglementaires.

Le ministère s'engage à réaliser une note au directeur de cabinet demandant la création de ce comité de pilotage. D'ici 15 jours, nous aurons la réponse du directeur de cabinet, Jean Casteix ; ainsi une méthodologie et un calendrier nous seront proposés pour la mise en place de l'intégration de la filière au sein des universités.

Réforme LMD

Il nous informe que ce sera une démarche beaucoup plus longue, qui ne peut s'envisager sans prendre en compte les autres formations médicales et pharmaceutiques. Il affirme qu'il y aura prochainement des réunions « Post Thuilliez » sur la L1.

Nous l'informons que nous n'avons pas été conviés aux réunions annoncées concernant la L1.

Mr Brunelle nous signale que le ministère est suffisamment alerté et averti pour que la maladresse de nous exclure de la commission n'ait pas lieu.

**Pour l'ANESF,
Mathilde Péliissié et
Vincent Cicero**

**Compte rendu de la réunion entre la délégation
du 24/10/2006 et les conseillers du ministre de
l'Éducation Nationale du 25 octobre 2006**

Etaient reçus :

Pour l'ANESF : Mathilde Pélissié, présidente
Vincent Cicero, vice-président
Pour l'ASFEF : Françoise Nguyen, présidente

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Bernard Nemitz, conseiller technique de Gilles de Robien
Gilbert Knaub, conseiller de Gilles de Robien

ε Aspects sociaux, statut des étudiants : les réponses ont été apportées par Francis Brunelle.

ε Universitarisation

Le ministère est favorable à l'intégration de notre formation dans l'université. Il souhaite que les formations médicales soient toutes sous le toit de l'Université.

La filière sage-femme entretient des liens forts avec l'Université : nous passons par le PCEM1 ; les doyens valident les jury et signent le DE.

Dans de nombreux pays européens, les sages-femmes ont déjà un cursus universitaire.

Mais pour accéder à l'intégration universitaire de notre filière, il y aura des étapes à franchir :

- l'aspect réglementaire lié aux écoles
- l'aspect réglementaire lié aux étudiants

L'aspect réglementaire lié aux écoles est plus difficile à régler : la double tutelle, le soutien financier du ministère de la santé, les enseignants fonctionnaires hospitaliers... L'universitarisation entraîne forcément un changement de support financier et un changement de statuts.

Il nous informe que construire un corps universitaire est un lourd projet. Le recrutement des professeurs d'université se fait par un jury du Le conseil national universitaire (CNU) qui examine la qualité des travaux sur des critères essentiellement scientifiques. Le CNU est divisé en sous groupe, il sera donc nécessaire de créer un sous groupe supplémentaire concernant les sages-femmes.

**Compte rendu de la réunion entre la délégation
du 24/10/2006 et les conseillers du ministre de
l'Éducation Nationale du 25 octobre 2006**

Une période de transition sera donc indispensable pour accéder à ce nouveau mode de recrutement des enseignants.

L'entrée des sages-femmes dans l'université renforcera la CNU.

La réalisation de ce projet d'universitarisation est une certitude, mais cela demandera du temps.

Le ministère s'engage à mettre en place un comité de pilotage commun entre le ministère de la santé et des solidarités, l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la direction juridique, la direction financière, la DHOS, la DGS, la DGES.

Dans un avenir immédiat, les trois conseillers envoient aux trois directeurs de cabinet concernés une lettre pour demander l'organisation du comité de pilotage interministériel. Nous obtiendrons d'ici 15 jours une réponse avec une feuille de route claire afin de balayer tous les obstacles à surmonter.

En évoquant le rapport Thuillez, M. Nemitz explique qu'il n'est pas d'actualité de nous exclure de la commission. Il s'engage à s'assurer que nous soyons conviés aux réunions annoncées concernant la L1.

**Pour l'ANESF,
Mathilde Pélissié et
Vincent Cicero**